



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 25 OCTOBRE 2022

Délibération affichée

Le 26 OCT. 2022

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	20
Absents et Excusé(es)	:	04
Procurations(s)	:	09

N° d'ordre :58/2022

Domaine d'intervention :9.1/ Autres Domaines de compétences des Communes

L'an deux mil vingt-deux et le Mardi vingt-cinq du mois d'Octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 19 Octobre 2022

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 4^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 6^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 8^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 9^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. REJON Philippe ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 2^{ème} Adjoint (procurations données à Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme PETRO Sonia, 3^{ème} Adjoint (procurations données à M. André ATALLAH) - Mme PAISLEY Yanetti, 7^{ème} Adjoint (procurations données à M. GENDREY Roland) ; - M. TABAR Patrice (procurations données à Mm NIRELLEP-MONLOUIS) ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle (procurations données à M. BOYAU Alex) ; - Mme LACROIX Jenia (procurations données à M. ISSA Jean-François) ; - M. GEOFFROY Luidji (procurations données à M. CARRIERE Pierre) ; - Mme PENCHARD Marie-Luce (procurations données à M. PROCIDA Robert) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procurations données à M. BROLIRON Jean-François).

ABSENTS : Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia, Conseillers Municipaux.

Les 20 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION RELATIVE A LA REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE (MODIFICATION DU CONTRAT DE MANDAT - PROLONGATION DE DELAIS).

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 58/2022 - REF : 9.1/ Autres domaines de compétences des communes

« DELIBERATION RELATIVE A LA REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE (MODIFICATION DI CONTRAT DE MADAT – PROLONGATION DE DELAIS) ».

EXPOSE DES MOTIFS

Le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 18 Septembre 2018 le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le contrat de mandat avec la SEMSAMAR pour les études et travaux de requalification du Centre-Ville et en accompagnement le diagnostic et la mise en place de baux à rénovation sur le patrimoine bâti.

Ce contrat a été signé pour une période de quatre (04) ans soit du 16 Octobre 2018 au 16 Octobre 2022 et a été notifié le 26 Octobre 2018. Il se déclinait par une liste non exhaustive d'actions et de sites concernés par cette réhabilitation et requalification :

- Action n° 1 : Accessibilité
- Action n° 2 : Piétonnisation de la rue de la REPUBLIQUE
- Action n° 3 : Berges de la Rivière aux Herbes
- Action n° 4 : Ravine à BILLOT
- Ancien cinéma TIVOLI - 49 Rue du Père LABAT
- Immeuble anciennement occupé par le CAUE - 9 Rue BAUDOT
- Maison LIENSOL - 3 Place des Esclaves
- Immeuble Place SAINT FRANCOIS - Rue du Docteur CABRE
- Maison BOUGENOT - 9 Rue Ali TUR
- Ecole de Musique - 4 Rue Maurice MARTIN
- Maternelle Centre-Ville Antonine EZELIN - 16 Rue Gratien CANDACE

Les opérations suivantes sont en cours de réalisation :

- Réhabilitation de la maison LIENSOL et de la Place des ESCLAVES
- Aménagement de la Rue de la REPUBLIQUE

Comme précisé ci-dessus, le contrat arrivant à échéance au cours du mois d'octobre 2022, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'acter la fin de celui-ci sur les opérations qui n'ont pas vu un démarrage de travaux et propose « une modification de marché portant sur les opérations en cours de réalisation et leur prolongation sur trois (03) années.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 58/2022 - REF : 9.1/ Autres domaines de compétences des communes

« DELIBERATION RELATIVE A LA REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE (MODIFICATION DI CONTRAT DE MADAT – PROLONGATION DE DELAIS) ».

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU le Code de la Commande Publique (CCP)

VU l'ordonnance n° 2018-1074 DU 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique

VU le décret n° 2018-1075 du 03 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : : DE PRENDRE ACTE de la fin des opérations qui n'ont pas débuté telles que présentées à l'exposé des motifs visés ci-dessus.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à établir une modification de marché au profit des opérations en cours et leur prolongation sur trois (3) années à savoir :

- Réhabilitation de la Maison LIENSOL et de la Place des ESCLAVES
- Aménagement de la Rue de la République

ARTICLE 3 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour mener cette opération à son terme.

ARTICLE 4 : : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26 OCT. 2022

ID : 971-219711058-20221025-5820222-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 58/2022 - REF : 9.1/ Autres domaines de compétences des communes
« DELIBERATION RELATIVE A LA REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE (MODIFICATION DI CONTRAT DE MADAT – PROLONGATION DE DELAIS) ».

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 26 Octobre 2022

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 26 OCT. 2022

L'affichage *et/ou* la publication le 26 OCT. 2022

Et/ou la notification le

Le Maire

André ATALLAH

Le Maire

André ATALLAH

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26 OCT. 2022

ID : 971-219711058-20221025-5820222-DE



MARCHES PUBLICS

MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Prendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

VILLE DE BASSE-TERRE

Cours Nolivos

97100 BASSE-TERRE

Téléphone : 0590 80 56 56 / Télécopie : 0590 81 78 57

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SEMSAMAR

Batiment 2 – Parc d'activités de la Jaille / 97122 BAIE MAHAULT

Téléphone : 0590 32 36 00

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Prendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE

Ce marché se déclinait par une liste non exhaustive d'actions et de sites concernés par cette réhabilitation et requalification :

- Action n° 1 : Accessibilité
- Action n° 2 : Piétonnisation de la rue de la REPUBLIQUE
- Action n° 3 : Berges de la Rivière aux Herbes
- Action n° 4 : Ravine à BILLOT
- Ancien cinéma TIVOLI – 49 Rue du Père LABAT
- Immeuble anciennement occupé par le CAUE – 9 Rue BAUDOT
- Maison LIENSOL – 3 Place des Esclaves
- Immeuble Place SAINT FRANCOIS – Rue du Docteur CABRE
- Maison BOUGENOT – 9 Rue Ali TUR
- Ecole de Musique – 4 Rue Maurice MARTIN
- Maternelle Centre-Ville Antonine EZELIN – 16 Rue Gratien CANDACE

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 26 Octobre 2018

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 04 ans

■ Montant total du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 999 259,85 €
- Montant TTC : 1 084 196,94 €

D - Objet de l'avenant.

Continuité sur trois (03) années des actions engagées au travers de marchés subséquents qui ont porté sur :

- Réhabilitation de la Maison LIENSOL et la place des ESCLAVES
- Aménagement de la Rue de la REPUBLIQUE

■ Incidence financière de l'avenant :

La modification du marché a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : moins 806 306,85 €
- Montant TTC : moins 874 842,93 €
- % d'écart introduit par l'avenant : moins 80,70 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 192 953,00 €
- Montant TTC : 209 354,00 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
André ATALLAH Maire de la Ville d BASSE-TERRE	BASSE-TERRE, le 26/10/2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

À BASSE-TERRE, le ...26/10/2022.....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

<u>MODIFICATION DU MARCHÉ</u>	REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE - REHABILITATION DE LA MAISON LIENSOL ET DE LA PLACE DES ESCLAVES / AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE	2 / 3
-------------------------------	---	-------

26 OCT 2022



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MODIFICATION DU MARCHÉ

REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE - REHABILITATION DE LA MAISON LIENSOL ET DE LA PLACE DES ESCLAVES / AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE

3 / 3

